

Procès-Verbal du Conseil AGL du 28 novembre 2016 - Site de Saint-Gilles, Auditoire AR-06

Conseillers et conseillères présent·e·s : Albert Martin, Annoye Hugues, Boccardo Matteo, Dewandeleer Katrin, Dierckx Santiago, Gevers Merlin, Godrie Adèle,, Jane-Aluja Hélène, Karavidas Ilias, Khayar Ibrahim, Legast Magali, Lievens François-Xavier, Neale Martin, Nicolas Pierre

Procurations : Abene Salim, Barrera Sofia, Bokiau Louis, Caller i Salas Olivia, Charue Marie, Colard Marie, Defosse Julien, Gomes Basil, Lukenge Christian, Michel Charlotte, Mottoule Blaise, Van Keirsbilck Leila, Vanderhulst Maxime

Autres membres présent·e·s : Bach Guillaume, Dervienne Sarah-Christelle, Duprez Antoine, Lurquin Charles, Massin Tanguy, Paluku Atoka Ruth, Vanlaere Maxime

Invité·e·s : Lamjahdi Soumaya, Langlois Claire, Picqué Arnaud,

- I. Accueil
- II. Pour approbation
 - A. Approbation Ordre du Jour + PVs derniers conseils + procurations
 - B. Démission et élection des nouveaux conseillers
 - C. Approbations des nouveaux chefs de délégation
 - D. Présentation du site de St-Gilles
 - E. Rapport des sites
 - F. Rapport des délégations et des mandats externes
 - G. Approbation des dates des Conseils du Q2
- III. Pour délibération
 - A. Note fusion (invité·e·s : membres du CAU)
 - B. Rapport de Comité
 - C. Vote de confiance sur la présidence du Conseil AGL
 - D. Election de la nouvelles présidence de l'AGL
 - E. Elections des mandats externes vacants
 - F. Amendements note genre
 - G. Note Aide à la Réussite
 - H. Travail en sous-groupe
 - I. Note concernant la discrimination en cours, stages et examens (présentée par Soumaya Lamjahdi)
- IV. Pour information
 - A. Divers

I. Accueil

Santiago accueille les conseillers et conseillères.

II. Pour approbation

A. Approbation Ordre du Jour + PVs derniers conseils + procurations

Santiago propose de supprimer les travaux de groupe.

Hugues propose de supprimer la note "discrimination" car il n'y a personne et que c'est en fin de conseil.

Nicolas défend la discussion sur cette note avant la fin du quadrimestre car un vote plus tardif enlèverait tout effet utile à la note (vu qu'elle concerne la session d'examen et les stages).

Vote de procédure sur la suppression du travail en groupe : unanimité.
Vote de procédure sur la suppression du point "discrimination" : 2 pour, 0 abstention, 24 contre

Démission et élections de nouveaux conseillers :

Maria Paloma Cordero Martinez démissionne et Xavier Huybrechts la remplace.

Approbation du PV de la contradictoire (23 octobre) :

Les modifications proposées lors du dernier conseil ont été faites. Plusieurs rectifications sont encore demandées.

Il s'agit de rajouter Blaise Mottouille et Alicia Moinnet parmi les conseillers-ères présent-e-s. **Merlin** propose de clarifier la modification concernant les votes annoncés en séance et les votes réels exprimés, en énonçant l'amendement suivant :

"En séance, la présidence du Conseil annonce un résultat de :

Indépendance 0

Unecof 18

FEF 45

Néanmoins, ces résultats ont été recomptés suite à une demande exprimée par un conseiller AGL. Les résultats définitifs et officiels proclamés par email sont les suivants :

Abstentions 2

Indépendance 1

Unecof 17

FEF 45

L'AGL s'affilie à la Fédération des Etudiant.e.s Francophones pour l'année 2016-2017."

L'ensemble des modifications sont approuvées unanimement.

Par la suite de ces modifications, Le PV du 23 octobre est approuvé par consensus.

Approbation du PV du 10 novembre

Adèle précise qu'elle n'a pas dit "profs" mais étudiants; dans son long discours, il faut ajouter que "couramment", "de manière générale", les femmes gardent les enfants et non pas que les hommes étaient incapables de garder des enfants.

Hugues remarque que son nom est mal orthographié.

Les modifications sont approuvées par consensus, ainsi que le PV.

A défaut d'opposition, le PV est approuvé par consensus.

Les différentes procurations sont énoncées par la Présidence du Conseil :

Salim Abene donne procuration à Ilias Karavidas

Sofia Barrera donne procuration à Hugues Annoye

Olivia Caller i Salas donne procuration à Nicolas Pierre

Marie Colard donne procuration à Katrin Dewandeleer

Julien Defosse donne procuration à Matteo Boccardo

Basil Gomes donne procuration à Merlin Gevers

Lukenge Christian donne procuration à Martin Albert

Charlotte Michel donne procuration à Ibrahim Khayar

Blaise Mottoule donne procuration à Adèle Godrie

Leila Van Keirsbilck donne procuration à Santiago Dierckx

Maxime Vanderhulst donne procuration à François-Xavier Lievens

B. Approbations des nouveaux chef-fe-s de délégation

Le point est annulé de par l'absence de nouveaux chef-fe-s de délégation.

C. Présentation du site de St-Gilles

La délégation Saint Gilles présente le site (**Martin, Mattheo, Antoine Duprez**) à l'aide d'une présentation powerpoint.

Hugues rappelle que l'UBE est présente et qu'elle réunit (presque) l'ensemble des BDE et donc que Saint-Gilles est bienvenu.

Procurations reçues :

En cours de Conseil, deux nouvelles procurations sont énoncées :

Louis Bokiau donne procuration à Magali Legast.

Marie Colard donne procuration à Katrin Dewandeleer.

D. Rapport des sites

Nicolas explique que le plus important, c'était les coupes dans les soins de santé. L'AGW a donc publié une vidéo dans laquelle on vulgarise les différentes questions.

Un départ groupé pour la manif du non-marchand a été organisé, avec succès de la manif et de la vidéo.

Mons et Tournai ne sont pas représentés.

E. Rapport des délégations et des mandats externes

Tanguy présente le rapport de la délégation CASE car le Conseil central s'est réuni la semaine passée.

D'une part, le budget social a été présenté et voté, il est en déficit de 5 Millions. Il n'y a presque pas de coupes et seulement des baisses normales. L'Université est en boni de 4 Millions. L'AGL a reçu la confirmation de D. Opfergelt que l'équilibre est une projection, pas un objectif. C'est important car le budget est souvent en déficit, mais il existe un consensus pour couvrir un déficit de 1 million. Cet engagement de l'Unif est maintenant explicité dans le PV du CASE. Si on amène de nouvelles activités qui demandent du financement, ils n'auront aucune excuse pour ne pas les financer puisque ça a été inscrit au PV.

Un Rdv a été pris avec Bomal, directeur de la logistique, pour voir certaines questions sur le logement à Saint Gilles etc.

D'autre part, le CASE a discuté de l'Assemblée des groupes politiques. Ainsi, Ecolo J rejoint formellement l'AGP. Il y aura un rapport d'activités du Q2 et des promesses ont été faites selon lesquelles il y aura des activités le quadri prochain. Les rapports sont parfois lacunaires, parfois non, parfois en retard,... Certains sont favorables à la suppression de l'instance, mais alors, chaque jeunesse politique devrait passer via l'AGL pour avoir l'exonération de caution. L'AGP maintient son existence, avec exonération de caution et reconnaissance de l'UCL. L'équivalent devrait voir le jour à Mons. On espère que ça deviendra un point de simple vérification du rapport.

Par rapport au précédent rapport, il y a un GT sur la composition du CASE dont la première réunion se déroule le 5/12. François Lemaitre et Tanguy en sont membres. En toute hypothèse, les 50% d'étudiants sont intouchables car garantis par la loi.

Procuration de Marie Charue à Hélène Jane-Aluja.

F. Approbation des dates des Conseils du Q2

V. Document.

Katrin dit que c'est bien d'avoir diminué le nombre de conseils, ça permet de mieux les préparer.

Ilias explique que c'est dû à un transfert de conseil de site. Il rappelle aussi les délais pour l'envoi de documents pour le conseil.

III. Pour délibération

A. Note fusion (invité : CAU)

Tanguy explique qu'il y a une note de "réflexion" sur la fusion. Cela reste une simple base de discussion. Elle reprend les remarques qui sont sorties de toutes nos discussions, etc. On ne se positionne pas sur le fond de la fusion, étant donné qu'on a reçu très récemment un autre document très important, et même avec cela, il nous manque énormément d'informations.

La note est expliquée par Tanguy (voir doc.).

Il y a eu une reconnaissance de la part de Didier Lambert de l'obligation de bouger sur le dossier, plutôt positif.

Le cadre de la fusion (document) explique la structure et cela veut vraiment rassurer les gens de Saint-Louis : on garde le nom, on garde la référence sur le diplôme, etc. Le passage d'un régime provisoire à un régime intégré se ferait sur décision du conseil Saint-Louis. Dans la première phase, pas de fusion des facultés.

Magali demande si la première phase, transitoire, peut être définitive ?

Tanguy confirme.

Santiago demande si Saint Louis peut revenir en arrière.

Tanguy dit que non... Il explique aussi que dans les points plus problématiques, il y a la question des finances. Il n'y a pas de précisions sur l'"autonomie" financière de St Louis et notamment sur l'application de mécanisme de seuils expliqués dans la note. De plus, quand les auteurs semblent s'avancer sur les conseils étudiants (représentation des étudiants de Saint-Louis), il faut simplement rappeler l'importance de la présence à 20% d'étudiants dans les conseils. Cela découle du respect du décret participation.

Hugues souligne qu'on pourrait aussi rajouter un siège au-delà des 20%.

Tanguy confirme mais trouve cela peu réaliste ... Le reste concerne des points plus techniques, comme le regroupement des professeurs, notamment Master en interprétariat

(MI) anciennement de Marie Haps. On ne sait pas trop ce qu'on va faire : les bacs sont à Saint Louis et les Master à l'UCL, quid lors du regroupement.

Gros problème sur l'Institut des Etudes Européennes, statut à part Pas une faculté mais assimilé au sein de Saint-Louis. , mais à l'UCL aussi de tels masters. On ne sait donc pas ce qu'on va faire : dédoubler les cursus, faire une faculté, etc.

Points sensibles n'ont pas encore été tranchés à part le nom.

On a 20 pages de texte mais ça n'a pas été voté, ce n'est pas modifiable mais simplement susceptible de commentaires.

5 points ont été votés actuellement, qui servent de base de discussion pour avancer. On vote pas le contenu mais on admet que c'est une bonne base.

A chaque fois, on fait voter quelques lignes sur de gros sujets...

Intervention d'Arnaud et Claire, membres du CAU.

Arnaud est commissaire enseignement, Claire est secrétaire générale.

C'est un sujet qui leur tient à cœur, et on voit qu'il y a une émulation qui se crée. Ce dossier nous regarde tant vous que nous, on peut y perdre mais aussi y gagner. Il faudrait une position commune, et user de la zone d'incertitude.

Le document qui sera voté le 16 va nous faire perdre la main.

Faut vraiment prendre connaissance des points.

Maxime : qu'est-ce qu'ils veulent faire avec cette fusion ? Une économie d'échelle sans suppression de fonds / de cours / de professeurs, maintien des identités, etc. Mais à quoi ça sert ? Soit on se moque de nous : rien ne va changer puis ça va nous tomber dessus, soit il y a inversion de la loi de Lavoisier : rien ne se perd, mais quelque chose se crée.

Lorsqu'il y a eu les grands projets de fusion en 1994, le but avoué était de faire des économies, rayonner dans les rankings, mais pas de préoccupations sur la qualité d'enseignement, l'accompagnement pédagogique, tout ce qui concerne les étudiants.

Je ne vois ici rien de rassurant.

Arnaud (CAU) : je trouve que c'est assez mystérieux sur les motivations. Notre recteur semble justifier cette fusion parce qu'en 10 ans, Saint-Louis a triplé ses inscriptions et changé sa manière de fonctionner, et on va avoir besoin du support infrastructurel de l'UCL.

Claire : la fusion est principalement justifiée par le décret Marcourt et les nouvelles lois.

C'est compliqué de subsister en tant que petite université, et il y a le problème de la visibilité internationale. L'attrait pour l'UCL, c'est de faire concurrence à l'ULB : les étudiants de Saint Louis iraient plus prioritairement vers l'UCL.

Merlin : Merci d'être venu nous rencontrer, c'est cool. On voit l'opacité complète des négociations. Depuis le début du processus, on se pose la question de l'intérêt étudiant. Il y a peut-être des gains à chercher dans cette fusion, mais surtout une grande incertitude.

Le deuxième point, c'est la rationalisation. Il y a maintenant la garantie de ne pas faire de rationalisation : mais rien ne dit que ce ne sera pas fait dans le futur éloigné. Or ces rationalisations sont plus faciles pour Saint-Louis que pour Mons.

On a connu des fusions par le passé, et on sait que ça a été dur par le passé, mais qui le sont parfois encore maintenant (UCL Mons).

L'accès à la démocratie pour les étudiants est rendu compliqué car les organes de l'UCLouvain seraient centralisés à LLN. Du coup, c'est peut-être intéressant de faire se rencontrer le CAU et Mons.

Hélène : Sur le fond, beaucoup de promesses, mais aucune certitude sur le futur. Les "garanties" sont à prendre avec des pincettes. Comment fonctionne en interne le CAU, la prise de décision, de positions,...

Où en sont les esprits à ce sujet chez les étudiants de Saint-Louis ?

Claire : Les mécanismes internes, je ne les connais pas bien étant nouvelle dans le CAU. Pour la fusion, on n'a pas beaucoup d'infos, donc on a été chercher les inquiétudes et questions des étudiants et puis on a répercuté chez les recteurs mais ils n'ont pas vraiment répondu à ça en étant parfois incohérents...

Ensuite, on a rencontré les CORA, CORSCI, et on a rencontré l'ancien recteur qui était contre la fusion, et puis vous. On aimerait prendre contact avec les étudiants de Mons. Pour les infos données aux étudiants, on fait une conférence à ce sujet avec le recteur et vice-recteurs.

Au Q2, on aimerait organiser une consultation populaire, et on se conformera à la décision. A priori, on suivrait le vote. Mais si le vote est serré, est-ce qu'on vote à 50% dans la délégation.

Arnaud : il y a énormément d'incohérences dans ce qui nous a été dit. D'abord, on a été mis au courant par la presse, c'est très opaque. Notre volonté est claire de rencontrer les gens d'ici et de Mons et voir notre représentation.

On va fusionner les conseils étudiants aussi, donc comment on organise ça.

Terrible incohérence et incertitude sur ce qui va subsister et disparaître après la période transitoire.

Tanguy : au delà de la note de réflexion, c'est aussi voir comment on va agir : qu'est-ce qui est prioritaire ? Dans quelle direction devrions-nous aller au Cac ?

Point d'info, pour la partie Décret, des contacts devront être faits avec le cabinet. Ça se fera via la FEF a priori.

Santiago : Et le rapprochement de Saint Louis avec l'ULB ? Quid des relations avec le BEA ?

Arnaud : personnellement, la solution de l'adossement, qui était envisagée à l'ULB, ça me semble précaire et ça me fait peur. Mais on est pas d'accord au sein du CAU.

Claire : L'adossement c'est un peu comme la fusion, mais sans fusion. On garde toute l'autonomie, mais ça permettrait de faire des partenariats sur certains sujets : recherche,

Erasmus, international. Ca a peu d'impact direct pour les étudiants. On n'a pas voté sur cette question mais il n'y a pas eu de débat non plus. Mais a priori, pas de support au sein de Saint Louis : c'est très instable : c'est une béquille qu'on peut retirer. Par ailleurs, il y a des mésententes entre Saint Louis et ULB.

Arnaud : on sent la dichotomie entre Libre et prof Cathos. Si la fusion fonctionne, l'ULB perd la main à Bruxelles.

Claire : pour l'instant, on ne se prononce pas sur l'ULB car pas vraiment envisagé pour l'instant.

Santiago : Sur base de cette note, l'AGL peut-elle prendre position?

Ruth : J'ai l'impression qu'on doit arriver au CA et ne pas repartir sans certaines certitudes pour les étudiants.

Il faut recentrer les attentions sur les étudiants.

Hugues : Au niveau de l'AGL, on ne doit pas être pour, mais si l'AGL se met contre vraiment, ils n'ont de toute façon pas besoin de nous. Autant s'abstenir pour pouvoir participer aux GT, aux discussions, etc.

Tanguy : De toute façon, la question n'est pas d'être pour ou contre la fusion en tant que telle. Par contre, qu'est-ce qu'on fait maintenant ? Il y a un aspect stratégique à ne pas négliger et le vote au CA / CAC : comment agir pour la suite ? On pourrait abandonner le dossier mais je trouve ça dangereux, toujours est-il que le conseil reste souverain. Même en faisant abstraction de la note fusion, des 5 points à voter, il y a des points problématiques, car ca institue des GT sans donner leur composition, leurs missions,... On donne un chèque en blanc à on ne sait qui... Je suis d'accord avec Ruth, il faut se centrer sur les points étudiants.

Adèle : Ce que je ne comprends pas, le document dont vous parlez, le conseil n'a pas reçu ce document. Est-ce que c'est dans la note ? Ce qu'on vote ici répond à la note ?

FXL : Il faut savoir que le CAC se réunit lundi, et le CA se réunit lundi. On a une réunion jeudi entre 12 et 14 avec CA, CAC, Comité et tout autre membre AGL intéressé.

Là, on va analyser les documents distribués, et préparer une réponse. Ca permettra éventuellement de réorienter dans une direction favorable.

Ma remarque, c'est sur les objectifs de la fusion : les objectifs sont très vagues et pourraient être réalisés sans fusion. La question est de savoir quel est le véritable objectif de cette fusion.

Nicolas : Est-ce qu'on a une idée au sein des différents conseils des % de pour/contre? Nos voix peuvent jouer selon les pourcentages.

Je n'ai pas beaucoup entendu de réactions sur ce qu'a dit Max par rapport à l'esprit de fond de la fusion. Faut être clair dans notre tête sur ce qu'il y a derrière cette fusion, et dans notre communication. Faut être pédagogique et expliquer aux étudiants ce qu'il y a derrière.

Tanguy : la note, c'est la note AGL de 5 pages. Le Cadre, c'est un document reçu par les délégations, élaborée par le groupe des 8. et la position, c'est les 4-5 points sur lesquels les délégations vont devoir se prononcer.

Les délégations vont se décider sur la position sur base de la note, de la discussion ici, et de la réunion de jeudi. Mais difficile d'avoir un mandat clair là-dessus.

Adèle : Est-ce que ce qu'il y a dans la note suffit pour répondre aux objectifs des positions en 5 points à voter?

Ilias : La présidence du Conseil sera de toute façon présente, mais ce n'est pas une note de position, c'est une note de réflexion.

Tanguy : ça peut suffire car ça soulève des questions. Tant qu'on n'a pas de réponse claire sur les réflexions, on s'abstient.

Adèle : Mais est-ce que la note suffit pour répondre ?

Tanguy : Je pense que oui, mais abstention.

Claire : Je comprend l'intérêt de cette note pour se positionner, mais à Saint Louis, il y a interdiction de la communiquer. On ne peut pas la donner. C'est la volonté des recteurs de ne pas transmettre.

Hugues : Au CA, on n'a pas encore reçu ce document. Au CAc, on l'a reçu en demandant de ne pas transférer.

Adèle : De toute façon, c'est scandaleux de ne pas avoir le document.

Tanguy lit les 5 points de la position. (confidentiel)
Ces points sont extrêmement précis et plein de contenus (ironie).

Ibrahim : Je suis contre la fusion car ça pourrait nuire aux étudiants, c'est irresponsable de s'abstenir. Il faut s'opposer en expliquant notre position. Pour l'instant, l'intérêt des étudiants est de voter contre. Sinon, point technique, la note que je voulais présenter, j'aimerais l'avancer dans le planning pour que ce soit voté.

Maxime : La demande d'Ibrahim est légitime et nécessaire. Il faut la voter vite, et il faut l'avancer dans l'OJ pour avoir la garantie de la voter.

On approuve le fait de faire passer la note avant la note genre.

Merlin : A mon sens, vu que les recteurs ne tiennent pas compte de l'étudiant, c'est qu'ils estiment soit qu'en tous les cas, les étudiants voteront contre, soit ils estiment qu'ils ont de toute façon la majorité. En tout cas, l'UCL a clairement cette stratégie. Notre position doit donc être de voter en notre âme et conscience.

J'ai des amendements, je suis assez mal à l'aise de donner un vote maintenant. Mais je propose qu'on vote un mandat à la délégation CA pour voter soit abstention, soit contre, en fonction de l'analyse. On demande simplement de ne pas voter pour.

Claire : On a intérêt à travailler ensemble car l'AG de Saint Louis a droit de véto. Donc une position commune est intéressante pour faire échouer la fusion si on l'estime juste.

Hugues : Je rejoins Merlin sur sa proposition. Avoir une position tranchée maintenant, ça me semble trop tôt et je défend l'abstention.

Maxime : J'irais dans le sens de Merlin, mais je pense qu'on a un rôle symbolique important. Vu comment l'UCL se comporte, je pense qu'il faut une mise en garde sérieuse au CA, ils se foutent de nous. Il faut un peu taper du poing sur la table. S'ils continuent comme ça, il faut leur dire qu'on va voter contre, et je pense que ça peut vraiment avoir du poids.

Amendement de Merlin : sur la forme, mandat à la délégation ca (voir ci-dessus).
Sur le fond : intégrer le remboursement des supports de cours : le remboursement forfaitaire privilégié est une menace potentielle; et les économies d'échelle peuvent être une menace.

Amendement 1 : donner mandat au CaC et Ca pour s'abstenir et/ou voter contre: *unanimité*

Amendement 2 : garder et étendre les avantages de remboursement de support de cours : *unanimité*

Amendement 3 : profiter des économies d'échelle pour garder et/ou étendre un service à l'étudiant correct : *unanimité*

Note en globalité : *unanimité*.

B. Note concernant la discrimination en cours, stages et examens

Ibrahim présente la note.

Pas de questions de compréhension.

Guillaume Bach : Quelle motivation pour dégager les oreilles ?

Soumaya : Les oreilles doivent être dégagées et les mains en évidence, c'est une règle soumise aux étudiants. Mais dans un autre document, il est précisé que le voile est toléré (à condition d'accepter qu'un contrôleur contrôle les oreilles). En juin, il y a un professeur qui a dit que je devais rester avec les oreilles dégagées durant tout l'examen (et pas simplement un contrôle). Il s'est énervé, puis il est revenu avec le Règlement (qui ne parle pas du voile, auquel il est fait mention dans les recommandations). Puis j'ai confirmé que je ne voulais pas rester avec les oreilles dégagées. Néanmoins, par après, le professeur a dit que j'avais totalement refusé de me soumettre au contrôle, ce qui était faux.

Maxime : Je soutiens la note, et le récit est encore plus choquant que ce qu'on peut y lire.

Je trouverais intéressant de spécifier la question des stages et que l'AGL demande à créer une exception dans cette situation là. Il faudrait réserver les places de stage où c'est possible aux personnes qui portent le voile. J'ai l'impression que se cache derrière des arguments techniques un dévoiement de la laïcité.

Je pense que le prof avait un problème avec le fait que tu portes le voile. Il faudrait revenir sur ce que ça signifie la laïcité, ce n'est pas l'exclusion, c'est plutôt l'indifférence.

Nicolas : Je trouve que c'est super bien que ce soit une personne concernée qui vienne nous en parler. Sur le point de la discrimination, l'UCL crée des problèmes là où il n'y en a pas (boules quiès par exemple).

Sur les stages, Smets avait dit que c'était bien que les gens échangent leurs places, donc je suis surpris. Je pense qu'il suffit de créer un critère dans le programme d'attribution des stages. Par rapport aux règlements intérieurs des hôpitaux, l'UCL peut peser pour ne pas interdire le voile.

Dans la note, un point sur la question des cours, il vaudrait mieux ne pas attendre que la question arrive sur le tapis pour y réfléchir et prendre déjà position.

Hugues : Pour ce qui est du programme des stages, j'ai pas d'objection. Mais je suis dérangé par le premier point : je ne vois pas pourquoi on ferait une distinction entre voile et boule quiès. Il faudrait être un peu plus neutre. Il y a une raison légitime de vérification de non-triche et les boules quiès sont tout aussi légitime.

Soumaya : Le changement de stage entre deux étudiants est aussi problématique, car ceux qui voudraient changer, ont peut-être aussi des raisons (trop loin, pas pratique,...). Il y a une pratique laïque de la médecine qui gomme aussi une partie de la liberté religieuse. Port du voile consacré par la loi, donc il est totalement légitime, même plus que les boules quiès pour les étudiantes qui en font le choix. Le but de la vérification est d'exclure la triche, donc il n'y a pas de raison de maintenir les oreilles dégagées.

Merlin : Merci d'être venue nous présenter ça. Je pense que l'UCL est conservatrice sur ce genre de chose. Une fois que les contrôles de "sécurité" sont remplis, je ne vois pas pourquoi on doit empêcher les gens de s'habiller comme ils veulent. On parlait d'une pétition, est-elle déjà écrite / lancée ?

Ibrahim : L'idée serait de proposer une pétition sur base du corps du texte déjà écrit.

Merlin : je pense que l'AGL (AGW) pourrait lancer elle-même lancer la pétition, car c'est son rôle de représentation.

Magali : Pourquoi tant d'hôpitaux refusent le voile?

Ilias : Les boules quiès ont été refusées pour permettre d'entendre les consignes données en examen. Des étudiants portant des boules quiès s'étaient ensuite plaint de ne pas avoir entendu certaines consignes.

Effectivement, peu d'hôpitaux acceptent le voile. Il est peut être utile de demander des modifications mais peu de moyens au niveau de l'informatique pour les demandes de stage.

Soumaya : Interdiction dans les hôpitaux : je ne connais pas les réponses de chaque hôpital. Pour les filles qui ont porté le voile pour aller à Saint Luc pour la proximité, c'est pas notre but. C'est un exemple malheureux mais ça ne devrait pas porter atteinte à notre liberté. Il faudrait prendre des mesures les moins attentatoires possibles.

Adèle : C'est très courageux de ta part de raconter ta situation. Je trouve qu'on doit prendre une position par rapport à ça. Je ne connaissais pas l'interdiction des boules quiès, je pense qu'on peut faire une note à ce sujet mais c'est pas le sujet ici.

Je trouve que l'AGL et la CoCom pourraient partager et faire de la com dessus.

Je pense que l'UCL centrale n'est peut-être même pas au courant de ce qui se passe dans leurs facultés. Par rapport à la note, trois mots me posent problèmes : "ces jeunes filles", à remplacer par "les étudiantes voilées".

Nicolas : Pour les boules quiès, les étudiants s'étaient plaints de ne pas avoir entendu telles consignes, et c'est pour ça que c'est interdit. Pour Saint-Luc, c'est bien d'avoir fait un stage là dans certaines spécialités, mais ce n'est pas la majorité. Sur la neutralité des médecins, c'est plus large que cette note. Mais un employé qui soigne quelqu'un, il jure le serment d'Hippocrate etc. Mais les stagiaires sont des étudiants, ce n'est pas comparable aux médecins employés.

Hugues : Je vais voter contre, pour soutenir les femmes qui militent en Afrique pour le féminisme et contre le voile.

Soumaya : Pour l'UCL centrale, on a entamé une démarche de dialogue avec le recteur via un email. Concernant la remarque de Hugues, je respecte son avis, je pense qu'on a le droit de le mettre ou de ne pas le mettre. Je suis contre la violence quelle qu'elle soit (imposer / retirer).

Proposition d'amendements sur la note « Discrimination » -

- 1) Dans les revendications en fin de note, préciser dans le point un : « A l'égard des stages nous réclamons une mesure d'exception à l'égard des étudiantes ayant fait le choix de porter le voile. Pour celle-ci nous considérons qu'il doit être réservé dans les hôpitaux tolérant le port du voile un nombre de place équivalent aux nombres d'étudiantes portant celui-ci et que ces places doivent être exclues du système d'attribution automatique. Il doit aussi être tenu compte d'autres critères (proximité, logement). »
- 2) Compléter la note en rappelant ce que signifie la laïcité, c'est-à-dire l'incapacité de reconnaître les signes religieux de la part de services publics ou d'intérêt public. Dénoncer la remise en cause et l'instrumentalisation de ce concept.
- 3) Par ailleurs défendre aussi le port de boules quiès et refuser la pseudo-contradiction présentée par l'UCL. Un contrôle préalable, ponctuel et respectueux de la dignité humaine étant largement suffisant à garantir l'absence de triche lors des examens
- 4) Remplacer le terme « jeune fille voilée » par « étudiante voilée »

Vote amendement 1 : 0 contre, 2 abstentions, 24 pour

Procès-Verbal du Conseil AGL du 28 novembre 2016

Page 13 de 16

Vote amendement 2 : 0 contre, 3 abstention, 23 pour.
Vote amendement 3 : 12 contre, 7 abstentions, 7 pour.
Vote amendement 4 : 26 pour (unanimité)

Note : 1 contre, 2 abstention, 23 pour

C. Rapport de Comité

Voir doc.

Mot de au revoir pour Valentin, *applaudissement soutenus*.

Adèle : Est-ce que pour cette coopérative bio sur LLN il n'y aurait pas moyen de refiler la patate chaude à quelqu'un d'autre ? Je pense que c'est pas à nous de faire ça à long terme.

Magali : Y a des gens qui veulent faire ça dans ma commission mais il faudra voir ce que ça donne, si ça va ailleurs ou non.

Martin : Quid des Kaps? Il y a des initiatives qui pourraient coller.
Par ailleurs, je voudrais lancer des candidatures sur Bruxelles, on est intéressé de se mettre dans le projet insalubrité, et des gens de Tournai aussi.

Hélène : On a des photos d'endroits insalubres, pour l'instant, on en sélectionne, et c'est assez représentatif. L'idée est d'imprimer trois bâches (selon le prix) avec la photo, un slogan et une adresse. On centraliserait tout ça et on enverrait vers l'employé-e compétent-e de la commune. Evidemment, c'est ouvert aux sites.

Mattéo : Par rapport aux étudiant·e·s internationaux/ales, quatre tables rondes vont être organisées entre BDE et autorités du site dont l'une est à ce sujet. Pour revenir à la réunion qu'on avait eu à Alma, c'est une autre manière qu'on pourrait utiliser pour discuter : tables rondes avec les institutions de chaque faculté au sujet de la vision internationale de la faculté.

Hugues : Je pense que si des gens sont motivés dans la ComTE, on doit les soutenir, peu importe la forme que ça prend. L'AGL peut mettre une aide et une structure à disposition.

Ibrahim : On avait fait à Alma une vidéo conférence avec la ComTE et on va lancer deux projets à Woluwé : les sacs oranges et le compost. On est aussi sur le dossier du rasage de la butte pour les prochains développements de St-Luc.

Hélène : il y a des projets qui se mettent en place à LLN, comme la coopérative. L'intérêt est d'avoir des produits sains, bios et accessibles aux étudiants. Qu'importe ce qu'on fait en pratique, il faut voir comment obtenir des avantages pour les étudiants.

On remercie le comité.

D. Vote de confiance sur la présidence du Conseil AGL

Personne n'est venu voir les résultats de la contradictoires.

La déléguée du gouvernement est venue inspecter les documents de la contradictoire, et le vote est confirmé.

E. Election de la nouvelles présidence de l'AGL

DPG v. document

Les conseiller·e·s ont la DPG.

Sarah démissionne et est remplacée par Ruth.

Célestine devient chargée de mission "communication", ce qui nécessite pas de vote du conseil.

Le vote a lieu.

Adèle : qui se présente à quel poste ?

Santiago récapitule.

Hugues pense que ça sert à rien de faire une chargée de mission, autant la nommer la responsable directement.

Tanguy répond que ce qui est proposé, c'est la solution la plus démocratique à proposer. Pour le reste, le conseil est souverain.

Adèle : je pense que c'est mieux d'ouvrir le poste, et de communiquer cette ouverture de manière claire.

F. Elections des mandats externes vacants

Point reporté

G. Amendements note genre

Point reporté

H. Note Aide à la Réussite

Point reporté

I. Travail en sous-groupe

Point reporté

IV. Pour information
A. Divers

Point reporté